



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 04 septembre 2013 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 04 septembre 2013 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 20 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES et Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER et François WACH, Adjoints au Maire ; MM. Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. Claude BRUNSWILLER, Pierre BURGER, Serge MATHIS, Maurice RIESTER, Olivier SENGLER et Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

Mmes Pierrette LACOMBE, Carine SCHUTZ, Claudine ZIPPER et MM. Didier ROECKEL et Damien SOHLER, Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

Mme Pierrette LACOMBE a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire ;
Mme Carine SCHUTZ a donné procuration à M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire ;
Mme Claudine ZIPPER a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal ;
M. Damien SOHLER a donné procuration à M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire ;
M. Didier ROECKEL a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué.

Membres en exercice : 21 Présents : 16 Absents et excusés : 5 Procurations : 5

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Maurice RIESTER, secrétaire de séance.

Le Maire remercie les membres présents d'être venus assister à cette séance et indique que c'est la 61^{ème} réunion.

61.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2013

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, souhaite qu'au niveau du point 60.5 relatif à l'«alignements – Emplacements réservés – Acquisition d'une parcelle en zone UB du POS » suite à l'intervention de Madame Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, qu'il soit précisé dans ses explications « l'acquisition du terrain en question se limite uniquement à l'emprise nécessaire par rapport au projet. »

La rectification est approuvée à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

Le procès-verbal préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 27 août 2013.

61.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 26 août 2013 portant exercice d'une délégation d'attribution pour assurer la défense des intérêts de la Commune en se constituant partie civile dans le cadre des procédures engagées contre Monsieur Franck BERNHARD – dégradations Maison des Associations.

61.3 EQUIPEMENT SORTIF COUVERT

Attribution, autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué

La Commune a confié une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA de Colmar. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'atelier d.Org, bureau d'architecture de Sélestat.

A l'issue du Conseil Municipal du 27 août 2013, de nouvelles interrogations ont été soulevées quant à l'attribution de certains marchés de travaux et quant à la déclaration d'infructuosité qui en a suivi.

Après les explications apportées lors de la réunion des commissions réunies du 03 septembre 2013 par :

- M. Gabriel SIEGRIST, chargé d'opérations à la SEMHA,
- M. Julien JEANROY, mandataire de l'équipe de maître d'œuvre,
- M. WINNLEN, du BET Groupe Fluides, cotraitant technique du maître d'œuvre,

le Conseil Municipal est amené à reconsidérer ses décisions du 27 août 2013, pour les lots suivants :

➤ **Lot 12 – Sols souples :**

Ce lot a été déclaré infructueux par délibération du Conseil Municipal du 27 août 2013. Or, trois entreprises sur quatre ont remis une offre acceptable.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante, CDRE de GEISPOLHEIM-GARE pour un montant de 83 009,88 € HT.

➤ **Lot 15 – Chauffage Ventilation :**

Ce lot a été déclaré infructueux par délibération du Conseil Municipal du 27 août 2013. Or, six entreprises sur sept ont remis une offre acceptable.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante, JUNG de SERMERSHEIM pour un montant de 153 053,48 € HT.

➤ **Lot 02 – Gros-œuvre et lot 06 – Menuiserie extérieure :**

Ces lots ont été déclarés infructueux par délibération du Conseil Municipal du 27 août 2013. Or, le maître d'œuvre a sous-évalué l'estimation de ces lots. Toutes les pistes d'optimisation et de recherches d'économie ont été explorées avec les entreprises au cours de la négociation, ceci avec toutes les entreprises. Sept offres ont été réceptionnées pour le lot 02 – Gros-œuvre et trois offres pour le lot 06 – Menuiserie extérieure.

A chaque fois les prix resserrés entre les deux offres les moins-disantes mettent en évidence que la perspective d'obtenir de meilleurs prix par une reconsultation est improbable.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 02 – Gros-œuvre : à l'entreprise BGMC de SAUSHEIM pour un montant de 466 267,05 € HT ;
- Lot 06 – Menuiserie extérieure : à l'entreprise BRUPPACHER de BERGHEIM pour un montant de 193 576,50 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération du 26 février 2013 arrêtant le budget travaux en phase APD à 2 209 764,00 € HT (valeur février 2013) ;
- Vu** les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 juin 2013 ;
- Vu** la date limite de remise des offres fixée au 10 juillet 2013 et les 70 offres réceptionnées ;
- Vu** les fax de négociation en date du 23 juillet 2013 et les réponses apportées ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres présenté en séance ;
- Vu** les explications complémentaires apportées par les représentants de la SEMHA et du maître d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **de valider** les candidatures des lots ci-dessus, à savoir lots 2 – 6 – 12 – 15 ;
- **d'attribuer** les marchés tels que décrits ci-dessous représentant un total de 895 906,91 € HT (valeur juillet 2013) :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € (H.T.)
02	GROS OEUVRE		
	Marché	<i>B.G.M.C</i>	466 267,05
06	MENUISERIES EXTERIEURES		
	Marché	<i>BRUPPACHER</i>	193 576,50
12	SOLS SOUPLES		
	Marché de base		83 009,88
	Option : revêtement de sol sportif confort dans petite salle	<i>COMPTOIR ET REVETEMENT DE L'EST</i>	NON RETENUE
	Option revêtement de sol sportif caoutchouc dans petite salle		NON RETENUE
	Total Marché		83 009,88
15	CHAUFFAGE VENTILATION		
	Marché	<i>JUNG</i>	153 053,48

- **d'autoriser** la SEMHA à signer l'ensemble des marchés sus visés et tout document s'y rapportant.

Le Maire indique que le montant total des marchés de travaux attribués s'élèverait en conséquence à 2 124 446,45 € HT.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, précise que ce montant ne tient pas compte des trois lots infructueux et qui ne sont pas attribués pour le moment.

Compte tenu de ces éléments, il indique que le montant approuvé par le Conseil Municipal lors de l'APD, sera atteint et il insiste pour que le budget prévisionnel soit bien respecté.

Il demande qu'un travail important soit effectué par la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage, pour négocier au maximum avec les entreprises, compte tenu des sous-estimations qui ont eu lieu pour certains lots.

M. Bernard MARTIN, Adjoint, qui a procuration de M. Damien SOHLER, lit le message de ce dernier à l'Assemblée :

« Concernant l'attribution des lots de l'équipement couvert, j'ai toujours suivi l'idée d'une seule salle, pour rester dans le cadre du budget défini au départ, avec l'optique de prétendre à une salle « au top ». L'idée de réaliser la petite salle si les offres devaient être inférieures aux études réalisées par les professionnels me convient particulièrement, comme nous en entendions tous parler d'ailleurs. Cela ne semble cependant plus être le cas...

Néanmoins, je te demande de voter pour l'attribution des travaux du gros-œuvre avec ma procuration, car le début de ces travaux est nécessaire rapidement pour un objectif rapide de réalisation de la salle de sport.

Par contre, j'ai toujours été dans l'optique qu'il faille tenir coute que coute ce budget, car tous les dépassements de budget seront automatiquement répercutés sur d'autres travaux ou projets communaux eux-aussi tout aussi indispensables !

Aussi, je resterai particulièrement vigilant sur les autres appels d'offres à venir concernant cette salle, et souhaite ardemment que le budget final reste dans le cadre des prévisions annoncées. Le choix de mes votes futurs en dépendra bien évidemment. »

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe, fait part également que Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, demande à ce que le budget prévisionnel soit respecté.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, s'associe et partage la même idée. Il est rejoint par M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, ainsi que par les autres membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les candidatures des lots ci-dessus, à savoir lots 2 – 6 – 12 – 15 ;

DECIDE d'attribuer les marchés tels que décrits ci-dessous représentant un total de 895 906,91 € HT (valeur juillet 2013) :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € (H.T.)
02	GROS OEUVRE		
	Marché	<i>B.G.M.C</i>	466 267,05
06	MENUISERIES EXTERIEURES		
	Marché	<i>BRUPPACHER</i>	193 576,50
12	SOLS SOUPLES		
	Marché de base		83 009,88
	Option : revêtement de sol sportif confort dans petite salle	<i>COMPTOIR ET REVETEMENT DE L'EST</i>	NON RETENUE
	Option revêtement de sol sportif caoutchouc dans petite salle		NON RETENUE
	Total Marché		83 009,88
15	CHAUFFAGE VENTILATION		
	Marché	<i>JUNG</i>	153 053,48

AUTORISE la SEMHA à signer l'ensemble des marchés sus visés et tout document s'y rapportant.

ADOpte PAR 19 VOIX ET 2 ABSTENTIONS (MM. Maurice RIESTER et Olivier SENGLER)

61.4 VOEUX

Aménagement d'arrêts du réseau TIS dans la Commune :

Le Maire indique que la Communauté de Communes de Sélestat propose de réaliser deux abris bus entièrement financés par la Communauté de Communes de Sélestat, rue de Dieffenthal et route de Kientzville.

Le projet a été transmis au Conseil Municipal pour avis et a fait l'objet d'une discussion en réunion de Municipalité de ce jour.

M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué, quitte la séance.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, prend la parole et précise que la Communauté de Communes n'a pas associé la Commune à l'élaboration du projet.

Par ailleurs, ces projets ne sont pas conformes à la réglementation de 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées, en ce qui concerne la voirie, les trottoirs, ...

L'arrêt rue de Dieffenthal tel que prévu sur le plan, empiète sur la chaussée, ce qui entraîne un rétrécissement de l'emprise circulante.

L'emplacement d'un arrêt dans cette rue est à revoir et à étudier. A intégrer dans la réflexion les aménagements de voirie, ... (installation d'une chicane).

L'arrêt qui est prévu route de Kientzville est bien adapté puisqu'il serait installé sur une place de stationnement et par conséquent, il n'y a pas d'empiètement sur la chaussée.

A la question de M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, qui s'inquiète sur la largeur de la chaussée, M. SCHEIBLING indique qu'il n'y a pas d'empiètement sur la chaussée.

Mme Mireille BIMBOES et M. Bernard MARTIN, Adjoints au Maire, demandent si les riverains seront consultés pour la création de l'arrêt.

M. Philippe SCHEIBLING répond qu'il s'agit du domaine public.

M. Olivier SENGLER précise que dans les deux rues concernées, il y a le passage du matériel agricole (tracteurs, engins, ...) et que dans la rue de Dieffenthal il y aura des problèmes de circulation.

Il affirme également que la profession agricole alerte les élus sur les aménagements effectués dans les villages et que la voirie doit être utilisable par tous.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, quitte la séance à 20 h 20.

Le Maire précise que ces arrêts TIS ne seront pas réalisés sans l'accord de la Commune et qu'il prendra contact avec les services de la Communauté de Communes de Sélestat pour fixer un rendez-vous où assistera également M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint.

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe, demande si des personnes pourraient être disponibles le 15 septembre prochain, lors des Journées du Patrimoine pour la mise en place de l'exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.



Le secrétaire de séance
Maurice RIESTER



Le Maire
André BOESCH